



Montréal, le 19 mars 2014

M. David Ullrich, Directeur exécutif
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
a/s M. Robert masson
robert.masson@bell.net

Monsieur,

Merci de votre lettre du 12 mars dernier, adressée à notre co-porte-parole Françoise David. Merci aussi de nous donner l'occasion de faire connaître nos orientations aux membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Vous trouverez ci-joint nos réponses aux questions que vous soulevez.

L'orientation de notre parti en matière de questions municipales et d'organisation du territoire sera complétée et approfondie dans le cadre de notre démarche permanente d'élaboration du programme... après la présente campagne électorale. Nous tâcherons d'y inclure les préoccupations que vous soulevez. Si la chose vous intéresse, le grand public aura la possibilité de participer aux débats.

Dans la présente campagne électorale, Québec solidaire propose une vision sociale globale *pour l'amour d'un Québec juste, libre et vert*. Nous espérons que ce projet intéressera les dirigeants de villes que vous regroupez.

Veuillez agréer mes salutations les plus solidaires,

Pierre-Paul St-Onge
Secrétaire général

P.-S. Vous pouvez consulter nos engagements à l'adresse suivante :
www.quebecsolidaire.net/engagements-electoraux/



Bureau national de Québec solidaire
7105, St-Hubert bureau 304
Montréal (Québec) H2S 2N1
514-278-9014 ou 1-866-278-9014
Télécopieur : 514-270-4379

Montréal, le mardi 18 mars 2014

Monsieur David Ullrich
Directeur exécutif
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
20 North Wacker Drive, Bureau 2700, Chicago, Illinois 60606

Bonjour M. Ullrich,

Merci d'avoir pris contact avec nous afin de répondre aux questions concernant les enjeux qui vous préoccupent.

Vous trouverez ci-joint la réponse d'Option nationale aux questions de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Si vous avez besoin de plus d'informations ou de précisions, je vous invite à prendre contact avec moi, il me fera plaisir de discuter avec vous.

Cordialement,

--

Miguel Tremblay

Porte-parole environnement

Candidat d'Option nationale dans Laurier-Dorion

Courriel : miguel.tremblay@optionnationale.org

Téléphone: 514-279-3583

Site web: <http://miguel.tremblay.org/>

Twitter: <https://twitter.com/tremblaymiguel>

Facebook: <https://www.facebook.com/tremblay.miguel>



Question 1.1) Advenant que votre parti forme le prochain gouvernement du Québec, quels investissements annuels, pour les quatre prochaines années, votre gouvernement serait-il prêt à accorder aux municipalités afin que celles-ci puissent mieux adapter les infrastructures municipales ?

Réponse. Dans l'éventualité où Option nationale prenait le pouvoir aux prochaines élections, le Québec entreprendrait son processus d'indépendance dans les quatre prochaines années. Dans ce contexte, les présents investissements du gouvernement du Canada et du Québec seraient gérés par le Québec seul, ce qui laisse présager des économies d'échelle et une meilleure coordination sur le territoire. Les montants déjà investis pourraient alors être majorés.

Question 1.2) Au-delà des investissements en infrastructures, quels autres moyens votre gouvernement serait-il disposé à offrir aux municipalités afin de les aider à mieux s'adapter aux conséquences des changements climatiques ?

Réponse. En reprenant le contrôle sur les éléments de juridiction fédérale, Option nationale relancerait les campagnes de mesures du Saint-Laurent de l'Institut Maurice-Lamontagne et de l'UQAR abandonnées par Pêches et Océans Canada. De plus, la concertation avec des consortiums scientifiques, tels qu'Ouranos, serait privilégiée afin de surveiller, de répondre aux questions et diminuer les impacts des changements climatiques. La méthode pour la gestion de l'érosion des berges sur la Côte-Nord est un modèle que nous trouvons inspirant.

Question 2.1) Quels rôles votre gouvernement accorderait-il aux municipalités où l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles énergétiques ont lieu, particulièrement eu égard à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et à la Loi sur les mines ?

Réponse. Option nationale ferait du gouvernement le maître d'œuvre de tout développement de nos ressources naturelles par le biais d'une nationalisation, en collaborant avec le secteur privé pour l'exploration, l'extraction et la distribution (Plateforme d'ON, point 2.1). Les interactions entre le gouvernement et les municipalités se feraient par la suite sans intermédiaire, puisque le gouvernement serait à lui seul responsable des projets. Il n'y aurait ainsi plus d'entrepreneur privé qui pourrait interpréter ou user des lois et règlements à son avantage, puisqu'ils seront les exécutants du gouvernement et non plus les maîtres d'œuvre.

Rappelons également d'un gouvernement d'Option nationale observerait un moratoire sur les gaz et pétrole de schiste jusqu'à ce que leur exploitation puisse être faites selon les principes de développement durable (point 2.2), condition qui n'est pas démontrée jusqu'à présent.

Question 2.2) Votre gouvernement accepterait-il de mettre sur pied, ou d'exiger que soit créé, un fonds d'urgence afin d'assurer que les municipalités soient à l'abri des impacts négatifs financiers, sociaux et environnementaux que l'exploitation ou le transport des ressources naturelles/énergétiques peuvent engendrer ?

Réponse. Un gouvernement d'Option nationale mettrait de l'avant les principes du développement durable pour tous les projets exploitant les ressources naturelles. Il est de notre compréhension que la mise sur pied d'un fonds d'indemnisation peut faire partie des conditions d'acceptabilité sociale pour un projet d'exploitation et que, selon le projet, il soit possible de l'exiger.

Question 2.3) Comment votre gouvernement s'assurera-t-il que les municipalités concernées par le transport des ressources naturelles/énergétiques sur leur territoire, tous les modes confondus, puissent bénéficier de toutes les informations et toutes les ressources nécessaires afin de bien informer et de bien protéger leurs citoyens ?

Réponse. Un gouvernement d'Option nationale, en faisant l'indépendance du Québec, rapatrierait tous les pouvoirs concernant le transport, notamment ferroviaire et sur le Saint-Laurent. Il serait alors possible d'exiger la mise sur pied d'un registre des matières dangereuses qui circulent sur le territoire et de faire en sorte que la sécurité civile soit au courant et gère les risques. Les municipalités feront très certainement partie intégrante de la planification et seront équipées et informées en conséquence.

Question 3.1) Quel serait le plan d'un gouvernement formé par votre parti pour aider les municipalités québécoises à mieux protéger leurs berges et à en améliorer l'accès ?

Réponse. Ce point n'est pas couvert dans notre plateforme.

Question 3.2) Le MAMROT offre actuellement quelques plans d'aide financière pour l'amélioration des infrastructures municipales. Un gouvernement formé par votre parti accepterait-il d'inclure dans la liste de projets admissibles les travaux de protection et d'aménagement des berges et de laisser aux municipalités concernées le pouvoir d'établir leurs propres priorités (à partir de la liste des travaux admissibles) ?

Réponse. Ce point n'est pas couvert dans notre plateforme.

Question 4.1) Un gouvernement formé par votre parti serait-il d'accord pour mettre sur pied une table de type Québec-Municipalités où tous les enjeux nécessitant des actions concertées au sujet, par exemple, du développement touristique, du corridor de commerce, de la biodiversité du fleuve, de la qualité de l'eau, de la cession des quais et des ports, du transport maritime de courte distance et autres seraient discutés ?

Réponse. Cela pourrait effectivement faire partie de la décentralisation régionale que nous proposons dans notre plateforme (point 2.13). Nous prévoyons en effet une décentralisation vers les régions en remettant le développement aux mains des gens qui vivent dans ces régions et qui connaissent mieux que quiconque leur milieu de vie respectif. En respect de certaines lignes directrices gouvernementales et de priorités nationales, il reviendra aux Conseils régionaux de définir, de coordonner et de soutenir les différents services requis sur leur territoire dans la perspective d'une plus grande cohérence et d'une meilleure efficacité des actions en matière de santé, d'éducation et de développement. Les principaux dirigeants des Conseils régionaux seront élus au suffrage universel.